



Christian CAMUZEUX
Délégué départemental

Contribution N°3

Sujet : Enquête Parc du Mont des 4 Faux

Le 22 juin 2023

En tant que délégué départemental de SITES et MONUMENTS (ex SPPEF), j'é mets un **avis plus que défavorable**.

Ces remarques concernent le tract distribué par les supplétifs d'EDF dans la semaine précédant l'enquête publique.

Page 1 du tract (ci-joint)

Avis de l'autorité environnementale

Le promoteur parle d'un avis « administratif » laissant ainsi entendre qu'il s'agit juste d'une régularisation car « cette procédure est fréquente pour les projets éoliens sous recours et n'est pas la conséquence d'un éventuel manquement du dossier ». C'est à la fois, vrai et faux.

Vrai : une enquête avait été réalisée mais pas par la structure qui aurait dû la faire et la Cour parle de « régulariser des vices tenant à l'irrégularité de l'avis de l'autorité environnementale »

Faux : ce n'est pas une demande courante des Cours Administratives d'Appel (CAA)

Le tract se poursuit par « au titre de cette **régularisation** (c'est nous qui mettons en caractère gras), une enquête publique réglementaire doit être réalisée », c'est deux fois faux :

Faux : ce n'est pas une régularisation mais une nouvelle enquête environnementale complète qui est réalisée ;

Faux : suite à l'enquête, la CAA avait laissé le choix au préfet de faire une consultation simple ou une enquête publique. Au vu du rapport plus que défavorable de la MRAE, Monsieur le Préfet a préféré demander une enquête publique complémentaire. Ce qui montre à nouveau qu'il ne s'agit pas d'une simple régularisation.

Page 2 du tract (ci-joint)

- **Aspect collectif du projet**

La présentation tout en rondeur, embellit la réalité.

L'origine du parc ne revient pas aux « communes » ni même à leurs conseils municipaux dont certains n'étaient pas très favorables, comme celui de Mont-Saint-Rémy qui avait voté défavorablement, mais à un pétitionnaire qui a depuis revendu son dossier à EDF.

On cherche encore en quoi ce projet est exemplaire puisque la concertation s'est faite entre personnes favorables !!! Quant au « partage des idées » cela sent bon la manipulation. Quant à la concertation ! il n'y a pas eu de consultation depuis 2017

Un chiffre surprenant : 1500 personnes **rencontrées** : que veut dire « rencontrées » ? Si on compte quelques dizaines d'élus (régionaux, départementaux, ECPI,...) ou des milieux économiques, cela représenterait plus de la moitié de la population rencontrée (la population des sept communes totalisant 2421 habitants au recensement de 2020). C'est évidemment hautement fantaisiste et **faux**.

- **Projet porteur pour l'économie ardennaise**

L'investissement dans les Ardennes est estimé à 60 millions d'euros soit environ 15 % du montant cité (350 à 400 millions avec un astérisque qui renvoie à ???) de l'investissement total. Ce dernier a diminué puisqu'il était de 532,5 millions en novembre 2022 (source : *L'Ardennais* du 17 novembre, non démenti). Le prix des machines aurait-il donc tant baissé en si peu de temps ? Le projet (note de synthèse de mai 2023) n'évoque pas de modèles moins puissants que 5 MW. Nouvelle manipulation ?

Autant que les euros, ce sont les emplois qui comptent. **Etudiants de Bazin !** soyez heureux mais lucides. « *Des dizaines d'emplois non délocalisables seront créés au sein du centre de maintenance local du parc* » (dixit EDF Renouvelables page 2 du tract).

Comment prendre cette affirmation ? Des dizaines d'emplois, c'est au minimum 20. Parlent-ils de temps plein ? Si oui, il faut s'inquiéter pour la qualité des éoliennes choisies. Cela fait 1 personne (essentiellement un technicien) pour un peu plus de 3 éoliennes. Si toutes les éoliennes nécessitent ce monde, il y aurait donc 80 personnes employées pour les 255 éoliennes installées dans le département. **Mais où sont-elles donc ?** Ou alors, autre hypothèse, EDF va installer un grand centre de maintenance (qui ne sera plus « local ») pour ses éoliennes de plusieurs départements dans la vallée de la Retourne ou environ. Nous n'avons rien vu de tel qui soit annoncer sauf « qu'ils réfléchissent à une implantation ». Cette promesse est du vent (ils connaissent) et une moquerie indigne.

Précisons simplement que la note de synthèse de mai 2023 ne comporte ni le mot maintenance, ni le mot emploi.

Page 3 du tract (ci-joint)

Dans cette page, c'est la valse endiablée des chiffres entre le « demain on rase gratis » et « les promesses d'enveloppes » de candidats à des élections. EDF Renouvelables est d'une générosité formidable, d'autant plus que c'est facile quand l'argent ne vous appartient pas (comme les taxes) ou vous est donné par des contrats d'achats à des prix garantis sur 20 ans. C'est d'autant plus scandaleux qu'EDF est revenu dans le giron de l'État, ce sont donc nos factures et taxes qui permettent ces arrosages.

- **Projet créateur de biodiversité**

Le promoteur annonce 80 arbres par éoliennes soit 5 040 au total, 6 km de haies, l'accompagnement d'agriculteurs, des restaurations ou amélioration de 35 hectares (ce n'est pas mince !) de mares... bilan : 9 millions d'euros et d'autres actions sur le site. En général, ces mesures qui sont à la fois de compensation et d'accompagnement (notion non légale à la limite de la légalité) ne sont pas toutes mises en œuvre, voire jamais. Quant à la bourse aux arbres, ce n'est qu'une forme d'achat de l'opinion publique.

A noter que l'action 8 sur le site internet, ne parle que de deux mares, nous n'avons pas trouvé les autres

- **Projet au service des initiatives locales**

Dans ce paragraphe, on peut se demander en quoi « l'enveloppe dédiée » se distingue de la corruption. Non prévu par les textes, cet « accompagnement » pose problème. Bien sûr, nous ne pensons pas à de l'enrichissement personnel, mais des élus acceptent donc ce genre de « libéralités » pour leurs communes. N'est ce pas en échange d'une attitude favorable au projet ? Les mesures annoncées comme l'enfouissement des lignes, l'installation d'un éclairage public par LED, etc... ne sont pas en rapport avec le projet de parc.

Les sommes annoncées sont loin d'être anecdotiques puisque cela représenterait 4 millions d'euros. La répartition semble déjà faite avec, pour l'essentiel, 1,5 million pour Juniville, 1,4 pour La Neuville-en-Tourne-à-Fuy et 400 000 euros pour Bignicourt ce qui représente 6000 euros par habitant pour cette commune : le pactole ! (déclaration de M. Simon, ancien maire, à *L'Ardennais* le 23 janvier 2020).

« Un projet d'énergie renouvelable significatif »

Ramené de 250 000 à 200 000 personnes alimentées, ce projet est « significatif » des manipulations et mensonges fréquentes chez les promoteurs éoliens. Le tableau mis en annexe détaille ce point.

Conclusion :

Ce tract ne fait que confirmer le mal-fondé de la demande de création de ce parc qui ne doit pas voir le jour.

Christian CAMUZEUX